

LISTE DES POINTS DE CONTRÔLE ET DÉFAILLANCES CONSTATABLES ASSOCIÉES								
Fonction	Esemble de pts	Pts de contrôle	Code	Constat	Localisation	Niv gravité		
0	0. IDENTIFICATION DU VÉHICULE	0.1. PLAQUES D'IMMATRICULATION	0.1.1. PLAQUES D'IMMATRICULATION	0.1.1. a. 2.	Plaque manquante ou, si mal fixée, elle risque de tomber	OUI	Majeure	
0				0.1.1. b. 2.	Inscription manquante ou illisible	OUI	Majeure	
0				0.1.1. c. 2.	Ne correspond pas aux documents du véhicule	OUI	Majeure	
0				0.1.1. d. 2.	Plaque non conforme	OUI	Majeure	
0		0.2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE	0.2.1. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE	0.2.1. a. 2.	Manquant ou introuvable	NON	Majeure	
0				0.2.1. b. 1.	Légèrement différent des documents du véhicule	NON	Mineure	
0				0.2.1. b. 2.	Incomplet, illisible, manifestement falsifié ou ne correspondant pas aux documents du véhicule	NON	Majeure	
0				0.2.1. c. 1.	Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérielles	NON	Mineure	
0		0.3. PLAQUE CONSTRUCTEUR	0.3.1. PLAQUE CONSTRUCTEUR	0.2.1. d. 1.	Identification inhabituelle	NON	Mineure	
0				0.3.1. a. 1.	Manquant ou introuvable	NON	Mineure	
0				0.3.1. b. 1.	Numéro incomplet, illisible ou ne correspondant pas aux documents du véhicule	NON	Mineure	
0		0.4. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE	0.4.1. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE	0.3.1. c. 1.	Non-concordance avec la frappe à froid	NON	Mineure	
0				0.4.1. a. 2.	Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle	NON	Majeure	
0				0.4.1. b. 2.	Non-concordance de l'énergie avec le document d'identification	NON	Majeure	
0		0.5. CONDITIONS DE CONTRÔLE	0.5.1. CONDITIONS DE CONTRÔLE	0.4.1. c. 2.	Modification nécessitant une mise en conformité par rapport aux données du document d'identification	NON	Majeure	
0				0.5.1. a. 2.	Panne du dispositif de contrôle du réglage des feux d'éclairage lors du contrôle	NON	Majeure	
0				0.5.1. b. 2.	Panne du dispositif de contrôle de la pression de gonflage des pneumatiques lors du contrôle	NON	Majeure	
0				0.5.1. c. 2.	Panne du dispositif pour le contrôle du freinage et de la pesée lors du contrôle	NON	Majeure	
0				0.5.1. d. 2.	Panne de l'appareil de contrôle de la symétrie de la suspension lors du contrôle	NON	Majeure	
0				0.5.1. e. 2.	Panne du dispositif de contrôle du roulement lors du contrôle	NON	Majeure	
0				0.5.1. f. 2.	Panne du dispositif d'analyse des gaz d'échappement lors du contrôle	NON	Majeure	
0				0.5.1. g. 2.	Panne du dispositif de mesure de l'opacité des fumées lors du contrôle	NON	Majeure	
0				0.5.1. h. 2.	Panne du dispositif de diagnostic des systèmes embarqués de contrôle des émissions polluantes lors du contrôle	NON	Majeure	
0				0.5.1. i. 2.	Panne du décéléromètre lors du contrôle	NON	Majeure	
0				0.5.1. j. 2.	Panne de l'outil de mesure de la résistance électrique lors du contrôle	NON	Majeure	
0				0.5.1. k. 2.	Panne du pont élévateur lors du contrôle	NON	Majeure	
0		0.6. DOCUMENTS D'IDENTIFICATION COMPLÉMENTAIRES	0.6.1. DOCUMENTS D'IDENTIFICATION COMPLÉMENTAIRES	0.5.1. l. 2.	Panne du système de levage auxiliaire lors du contrôle	NON	Majeure	
0				0.6.1. a. 1.	Absence du document d'identification complémentaire	NON	Mineure	
0				0.6.1. b. 1.	Non-conformité du document d'identification complémentaire	NON	Mineure	
0				0.6.1. b. 2.	Date limite de validité d'épreuve dépassée	NON	Majeure	
0			0.6.1. c. 2.	Non-concordance entre le document d'identification complémentaire et le véhicule	NON	Majeure		

0		0.6		0.6.1		0.6.1. d. 1.	Non-concordance entre le document d'identification complémentaire et le document d'identification	NON	Mineure
1		1.1		1.1.1	1.1.1. PIVOT DE LA PÉDALE DU FREIN DE SERVICE	1.1.1. a. 2.	Pivot trop serré	NON	Majeure
1		1.1		1.1.1		1.1.1. b. 2.	Usure fortement avancée ou jeu	NON	Majeure
1		1.1		1.1.2	1.1.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE	1.1.2. a. 2.	Course trop grande, réserve de course insuffisante	NON	Majeure
1		1.1		1.1.2		1.1.2. b. 1.	Dégagement du frein rendu difficile	NON	Mineure
1		1.1		1.1.2		1.1.2. b. 2.	Dégagement du frein rendu difficile : fonctionnalité réduite	NON	Majeure
1		1.1		1.1.2		1.1.2. c. 2.	Caoutchouc ou dispositif antidérapant de la pédale de frein manquant, mal fixé ou usé	NON	Majeure
1		1.1		1.1.6	1.1.6. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT	1.1.6. a. 2.	Verrouillage insuffisant	NON	Majeure
1		1.1		1.1.6		1.1.6. b. 1.	Usure au niveau de l'axe du levier ou du mécanisme du levier à cliquet	NON	Mineure
1		1.1		1.1.6		1.1.6. b. 2.	Usure excessive au niveau de l'axe du levier ou du mécanisme du levier à cliquet	NON	Majeure
1		1.1		1.1.6		1.1.6. c. 2.	Course trop longue (réglage incorrect)	NON	Majeure
1		1.1		1.1.6		1.1.6. d. 2.	Actionneur manquant, endommagé ou ne fonctionnant pas	NON	Majeure
1		1.1		1.1.6		1.1.6. e. 2.	Mauvais fonctionnement, signal avertisseur indiquant un dysfonctionnement	NON	Majeure
1		1.1		1.1.10	1.1.10. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES)	1.1.10. a. 2.	Dispositif de freinage assisté défectueux	NON	Majeure
1		1.1		1.1.10		1.1.10. a. 3.	Dispositif de freinage assisté ne fonctionnant pas	NON	Critique
1		1.1		1.1.10		1.1.10. b. 2.	Maître-cylindre défectueux, mais freinage toujours opérant	NON	Majeure
1		1.1		1.1.10		1.1.10. b. 3.	Maître-cylindre défectueux ou non étanche	NON	Critique
1		1.1		1.1.10		1.1.10. c. 2.	Fixation insuffisante du maître-cylindre, mais frein toujours opérant	NON	Majeure
1		1.1		1.1.10		1.1.10. c. 3.	Fixation insuffisante du maître-cylindre	NON	Critique
1		1.1		1.1.10		1.1.10. d. 2.	Niveau du liquide de frein sous la marque MIN	NON	Majeure
1		1.1		1.1.10		1.1.10. d. 3.	Pas de liquide de frein visible	NON	Critique
1		1.1		1.1.10		1.1.10. e. 2.	Réservoir du maître-cylindre détérioré	NON	Majeure
1		1.1		1.1.10		1.1.10. f. 1.	Témoin du liquide des freins allumé ou défectueux	NON	Mineure
1		1.1		1.1.10	1.1.10. g. 1.	Fonctionnement défectueux du dispositif avertisseur en cas de niveau insuffisant du liquide	NON	Mineure	
1		1.1		1.1.11	1.1.11. CONDUITES RIGIDES DES FREINS	1.1.11. a. 3.	Risque imminent de défaillance ou de rupture	OUI	Critique
1		1.1		1.1.11		1.1.11. b. 3.	Manque d'étanchéité des conduites ou des raccords	OUI	Critique
1		1.1		1.1.11		1.1.11. c. 2.	Endommagement ou corrosion excessive	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.11		1.1.11. c. 3.	Endommagement ou corrosion excessive affectant le fonctionnement des freins par blocage ou risque imminent de perte d'étanchéité	OUI	Critique
1		1.1		1.1.11		1.1.11. d. 1.	Conduites mal placées	OUI	Mineure
1		1.1		1.1.11		1.1.11. d. 2.	Conduites mal placées : risques d'endommagement	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.12		1.1.12. a. 3.	Risque imminent de défaillance ou de rupture	OUI	Critique
1		1.1		1.1.12		1.1.12. b. 1.	Endommagement, points de friction, flexibles torsadés ou trop courts	OUI	Mineure
1		1.1		1.1.12		1.1.12. b. 2.	Flexibles endommagés ou frottant contre une autre pièce	OUI	Majeure

1	1. ÉQUIPEMENTS DE FREINAGE	1.1	1.1. ÉTAT MÉCANIQUE ET FONCTIONNEMENT	1.1.12	1.1.12. FLEXIBLES DE FREINS	1.1.12. c. 3.	Manque d'étanchéité des flexibles ou des raccords	OUI	Critique
1		1.1		1.1.12		1.1.12. d. 2.	Gonflement excessif des flexibles	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.12		1.1.12. d. 3.	Gonflement excessif des flexibles : tresse altérée	OUI	Critique
1		1.1		1.1.12		1.1.12. e. 2.	Flexibles poreux	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.12		1.1.12. f. 2.	Flexibles mal placés	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.13		1.1.13. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS	1.1.13. a. 1.	Usure importante	OUI
1		1.1		1.1.13	1.1.13. a. 2.		Usure excessive (marque minimale atteinte)	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.13	1.1.13. a. 3.		Usure excessive (marque minimale non visible)	OUI	Critique
1		1.1		1.1.13	1.1.13. b. 2.		Garnitures ou plaquettes encrassées par de l'huile, de la graisse, etc.	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.13	1.1.13. b. 3.		Garnitures ou plaquettes encrassées par de l'huile, de la graisse, etc. : performances de freinage réduites	OUI	Critique
1		1.1		1.1.13	1.1.13. c. 3.		Garnitures ou plaquettes absentes ou mal montées	OUI	Critique
1		1.1		1.1.13	1.1.13. d. 1.		Faisceau électrique du témoin d'usure déconnecté ou détérioré	OUI	Mineure
1		1.1		1.1.14	1.1.14. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS		1.1.14. a. 1.	Disque ou tambour légèrement usé	OUI
1		1.1		1.1.14		1.1.14. a. 2.	Disque ou tambour usé	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.14		1.1.14. a. 3.	Disque ou tambour excessivement usé, excessivement rayé, fissuré, mal fixé ou cassé	OUI	Critique
1		1.1		1.1.14		1.1.14. b. 2.	Tambours ou disques encrassés par de l'huile, de la graisse, etc.	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.14		1.1.14. b. 3.	Tambours ou disques encrassés par de l'huile, de la graisse, etc. : performances de freinage réduites	OUI	Critique
1		1.1		1.1.14		1.1.14. c. 3.	Absence de tambour ou de disque	OUI	Critique
1		1.1		1.1.14		1.1.14. d. 2.	Plateau mal fixé	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.15	1.1.15. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE	1.1.15. a. 2.	Câbles endommagés ou flambage	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.15		1.1.15. a. 3.	Câbles endommagés ou flambage : performances de freinage réduite	OUI	Critique
1		1.1		1.1.15		1.1.15. b. 2.	Usure ou corrosion fortement avancée	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.15		1.1.15. b. 3.	Usure ou corrosion fortement avancée : performances de freinage réduites	OUI	Critique
1		1.1		1.1.15		1.1.15. c. 2.	Défaut des jonctions de câbles ou de tringles de nature à compromettre la sécurité	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.15		1.1.15. d. 2.	Fixation des câbles défectueuse	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.15		1.1.15. e. 2.	Entrave du mouvement du système de freinage	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.15	1.1.15. f. 2.	Mouvement anormal de la timonerie à la suite d'un mauvais réglage ou d'une usure excessive	OUI	Majeure	
1	1.1	1.1.16	1.1.16. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS	1.1.16. a. 2.	Cylindre ou étrier fissuré ou endommagé	OUI	Majeure		
1	1.1	1.1.16		1.1.16. a. 3.	Cylindre ou étrier fissuré ou endommagé : performances de freinage réduites	OUI	Critique		
1	1.1	1.1.16		1.1.16. b. 1.	Défaut mineur d'étanchéité	OUI	Mineure		
1	1.1	1.1.16		1.1.16. b. 2.	Étanchéité insuffisante	OUI	Majeure		
1	1.1	1.1.16		1.1.16. b. 3.	Étanchéité insuffisante : performances de freinage réduites	OUI	Critique		
1	1.1	1.1.16		1.1.16. c. 2.	Défaut du cylindre ou de l'étrier ou actionneur mal monté compromettant la sécurité	OUI	Majeure		

1		1.1		1.1.16	1.1.16. c. 3.	Défaut du cylindre ou de l'étrier ou actionneur mal monté compromettant la sécurité : performances de freinage réduites	OUI	Critique
1		1.1		1.1.16	1.1.16. d. 2.	Corrosion excessive	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.16	1.1.16. d. 3.	Corrosion excessive : risque de fissure	OUI	Critique
1		1.1		1.1.16	1.1.16. f. 1.	Capuchon anti-poussière endommagé	OUI	Mineure
1		1.1		1.1.16	1.1.16. f. 2.	Capuchon anti-poussière manquant ou excessivement endommagé	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.17	1.1.17. a. 2.	Liaison défectueuse	NON	Majeure
1		1.1		1.1.17	1.1.17. b. 2.	Mauvais réglage de la liaison	NON	Majeure
1		1.1		1.1.17	1.1.17. c. 2.	Valve grippée ou inopérante ou défaut d'étanchéité (l'ABS fonctionne)	NON	Majeure
1		1.1		1.1.17	1.1.17. c. 3.	Valve grippée ou inopérante ou défaut d'étanchéité	NON	Critique
1		1.1		1.1.17	1.1.17. d. 3.	Valve manquante (si requise)	NON	Critique
1		1.1		1.1.17	1.1.17. f. 1.	Données illisibles ou non conformes aux exigences	NON	Mineure
1		1.1		1.1.21	1.1.21. a. 2.	Dispositifs endommagés extérieurement ou présentant une corrosion excessive qui porte atteinte au système de freinage	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.21	1.1.21. a. 3.	Dispositifs endommagés extérieurement ou présentant une corrosion excessive qui porte atteinte au système de freinage : performances de freinage réduites	OUI	Critique
1		1.1		1.1.21	1.1.21. c. 2.	Défaut de tout élément de nature à compromettre la sécurité ou élément mal monté	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.21	1.1.21. d. 2.	Modification dangereuse d'un élément	OUI	Majeure
1		1.1		1.1.21	1.1.21. d. 3.	Modification dangereuse d'un élément : performances de freinage réduites	OUI	Critique
1		1.2		1.2.1	1.2.1. a. 2.	Freinage insuffisant sur une ou plusieurs roues	OUI	Majeure
1		1.2		1.2.1	1.2.1. a. 3.	Freinage inexistant sur une ou plusieurs roues	OUI	Critique
1		1.2		1.2.1	1.2.1. b. 1.	Déséquilibre	OUI	Mineure
1		1.2		1.2.1	1.2.1. b. 2.	Déséquilibre notable	OUI	Majeure
1		1.2		1.2.1	1.2.1. b. 3.	Déséquilibre important sur l'essieu directeur	OUI	Critique
1		1.2		1.2.1	1.2.1. c. 2.	Freinage non modérable	OUI	Majeure
1		1.2		1.2.1	1.2.1. d. 2.	Temps de réponse trop long sur l'une des roues	OUI	Majeure
1		1.2		1.2.1	1.2.1. e. 2.	Fluctuation excessive de la force de freinage pendant chaque tour de roue	OUI	Majeure
1		1.2		1.2.2	1.2.2. a. 2.	Efficacité insuffisante	NON	Majeure
1		1.2		1.2.2	1.2.2. a. 3.	Efficacité inférieure à 50 % de la valeur limite	NON	Critique
1		1.3		1.3.1	1.3.1. a. 2.	Freinage insuffisant sur une ou plusieurs roues	OUI	Majeure
1		1.3		1.3.1	1.3.1. a. 3.	Freinage inexistant sur une ou plusieurs roues	OUI	Critique
1		1.3		1.3.1	1.3.1. b. 2.	Déséquilibre notable	OUI	Majeure
1		1.3		1.3.1	1.3.1. b. 3.	Déséquilibre important sur l'essieu directeur	OUI	Critique
1		1.3		1.3.1	1.3.1. c. 2.	Freinage non modérable	OUI	Majeure
1		1.3		1.3.2	1.3.2. a. 2.	Efficacité insuffisante	NON	Majeure
1		1.3		1.3.2	1.3.2. a. 3.	Efficacité inférieure à 50 % de la valeur limite	NON	Critique

1		1.4	1.4. PERFORMANCES ET EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT	1.4.1	1.4.1. PERFORMANCES DU FREIN DE STATIONNEMENT	1.4.1. a. 2.	Frein inopérant d'un côté	OUI	Majeure		
1		1.4		1.4.2	1.4.2. EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT	1.4.2. a. 2.	Efficacité insuffisante	NON	Majeure		
1		1.4		1.4.2		1.4.2. a. 3.	Efficacité inférieure à 50 % de la valeur limite	NON	Critique		
1		1.6	1.6. SYSTÈME ANTIBLOCCAGE (ABS)	1.6.1	1.6.1. SYSTÈME ANTIBLOCCAGE (ABS)	1.6.1. a. 2.	Mauvais fonctionnement du dispositif d'alerte	NON	Majeure		
1		1.6		1.6.1		1.6.1. b. 2.	Le dispositif d'alerte indique un mauvais fonctionnement du système	NON	Majeure		
1		1.6		1.6.1		1.6.1. c. 2.	Capteur de vitesse de roue manquant ou endommagé	OUI	Majeure		
1		1.6		1.6.1		1.6.1. d. 2.	Câblage endommagé	OUI	Majeure		
1		1.6		1.6.1		1.6.1. e. 2.	Autres composants manquants ou endommagés	OUI	Majeure		
1		1.6		1.6.1		1.6.1. f. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule	OUI	Majeure		
1		1.8		1.8. LIQUIDE DE FREIN		1.8.1	1.8.1. LIQUIDE DE FREIN	1.8.1.a.2.	Liquide de frein contaminé ou sédimenté	NON	Majeure
1		1.8	1.8.1		1.8.1.a.3.	Liquide de frein contaminé ou sédimenté : risque imminent de défaillance		NON	Critique		
2		2.1		2.1.1	2.1.1. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION	2.1.1. a. 2.	Conduite dure	NON	Majeure		
2		2.1				2.1.1. b. 2.	Axe de sortie tordu ou cannelures usées	NON	Majeure		
2		2.1				2.1.1. b. 3.	Axe de sortie tordu ou cannelures usées : fonctionnalité affectée	NON	Critique		
2		2.1				2.1.1. c. 2.	Usure excessive de l'axe de sortie	NON	Majeure		
2		2.1				2.1.1. c. 3.	Usure excessive de l'axe de sortie : fonctionnalité affectée	NON	Critique		
2		2.1				2.1.1. d. 2.	Mouvement excessif de l'axe de sortie	NON	Majeure		
2		2.1				2.1.1. d. 3.	Mouvement excessif de l'axe de sortie : fonctionnalité affectée	NON	Critique		
2		2.1				2.1.1. e. 1.	Manque d'étanchéité	NON	Mineure		
2		2.1				2.1.1. e. 2.	Manque d'étanchéité : formation de gouttelettes	NON	Majeure		
2		2.1				2.1.1. f. 3.	Déformation, fissure, cassure	NON	Critique		
2		2.1				2.1.2	2.1.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION	2.1.2. a. 2.	Mauvaise fixation	NON	Majeure
2		2.1						2.1.2. a. 3.	Mauvaise fixation : fixations dangereusement mal attachées ou jeu par rapport au châssis/ à la carrosserie	NON	Critique
2		2.1						2.1.2. b. 2.	Ovalisation des trous de fixation dans le châssis	NON	Majeure
2		2.1						2.1.2. b. 3.	Ovalisation des trous de fixation dans le châssis : fixations gravement affectées	NON	Critique
2		2.1						2.1.2. c. 2.	Boulons de fixation manquants ou fêlés	NON	Majeure
2		2.1	2.1.2. c. 3.	Boulons de fixation manquants ou fêlés : fixations gravement affectées	NON			Critique			
2		2.1	2.1.2. d. 2.	Fêlure	NON			Majeure			
2		2.1	2.1.2. d. 3.	Fêlure ou cassure affectant la stabilité ou la fixation du boîtier ou de la crémaillère	NON	Critique					
2		2.1	2.1.3	2.1.3	2.1.3. a. 2.	Jeu entre des organes qui devraient être fixes	OUI	Majeure			
2		2.1			2.1.3. a. 3.	Jeu entre des organes qui devraient être fixes : jeu excessif ou risque de dissociation	OUI	Critique			
2		2.1			2.1.3. b. 2.	Usure excessive des articulations	OUI	Majeure			
2		2.1			2.1.3. b. 3.	Usure excessive des articulations : risque très grave de détachement	OUI	Critique			

2	2. DIRECTION	2.1. ÉTAT MÉCANIQUE	2.1.3	2.1.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION	2.1.3. c. 2.	Fêlure ou déformation d'un élément	OUI	Majeure			
2					2.1.3. c. 3.	Fêlure ou déformation d'un élément : fonctionnement affecté	OUI	Critique			
2					2.1.3. d. 2.	Absence de dispositifs de verrouillage	OUI	Majeure			
2					2.1.3. e. 2.	Désalignement d'éléments	OUI	Majeure			
2					2.1.3. f. 2.	Modification présentant un risque	OUI	Majeure			
2					2.1.3. f. 3.	Modification présentant un risque : fonctionnement affecté	OUI	Critique			
2					2.1.3. g. 1.	Capuchon antipoussière endommagé ou détérioré	OUI	Mineure			
2					2.1.3. g. 2.	Capuchon antipoussière manquant ou gravement détérioré	OUI	Majeure			
2					2.1.4. FONCTIONNEMENT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION	2.1.4	2.1.4. a. 2.	Frottement d'une partie mobile de la timonerie contre une partie fixe	OUI	Majeure	
2							2.1.4. b. 2.	Butées inopérantes ou manquantes	OUI	Majeure	
2					2.1.5. DIRECTION ASSISTÉE	2.1.5	2.1.5. a. 2.	Fuite de liquide ou fonctions affectées	NON	Majeure	
2								2.1.5. b. 1.	Niveau insuffisant du liquide (sous la marque MIN)	NON	Mineure
2								2.1.5. b. 2.	Réservoir insuffisant	NON	Majeure
2								2.1.5. c. 2.	Mécanisme inopérant	NON	Majeure
2		2.1.5. c. 3.	Mécanisme inopérant : direction affectée	NON				Critique			
2		2.1.5. d. 2.	Mécanisme fêlé ou peu fiable	NON				Majeure			
2		2.1.5. d. 3.	Mécanisme fêlé ou peu fiable : direction affectée	NON				Critique			
2		2.1.5. e. 2.	Élément faussé ou frottant contre une autre pièce	OUI				Majeure			
2		2.1.5. e. 3.	Élément faussé ou frottant contre une autre pièce : direction affectée	OUI				Critique			
2		2.1.5. f. 2.	Modification présentant un risque	OUI				Majeure			
2		2.1.5. f. 3.	Modification présentant un risque : direction affectée	OUI				Critique			
2		2.1.5. g. 2.	Endommagement ou corrosion excessive de câbles ou de flexibles	OUI				Majeure			
2		2.1.5. g. 3.	Endommagement ou corrosion excessive de câbles ou de flexibles : direction affectée	OUI				Critique			
2		2.2. VOLANT, COLONNE	2.2.1. ÉTAT DU VOLANT	2.2.1	2.2.1. a. 2.	Mouvement relatif entre le volant et la colonne	NON	Majeure			
2					2.2.1. a. 3.	Mouvement relatif entre le volant et la colonne : risque très grave de détachement	NON	Critique			
2					2.2.1. b. 2.	Absence de dispositif de retenue sur le moyeu du volant	NON	Majeure			
2					2.2.1. b. 3.	Absence de dispositif de retenue sur le moyeu du volant : risque très grave de détachement	NON	Critique			
2	2.2.1. c. 2.				Fêlure ou mauvaise fixation du moyeu, de la couronne ou des rayons du volant	NON	Majeure				
2	2.2.1. c. 3.				Fêlure ou mauvaise fixation du moyeu, de la couronne ou des rayons du volant : risque très grave de détachement	NON	Critique				
2	2.2.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION		2.2.2	2.2.2. a. 2.	Mouvement excessif du centre du volant vers le bas ou le haut	NON	Majeure				
2				2.2.2. b. 2.	Mouvement excessif du haut de la colonne par rapport à l'axe de la colonne	NON	Majeure				
2				2.2.2. c. 2.	Raccord souple détérioré	NON	Majeure				
2				2.2.2. d. 2.	Mauvaise fixation	NON	Majeure				

2		2.2		2.2.2	2.2.2. d. 3.	Mauvaise fixation : risque très grave de détachement	NON	Critique	
2		2.2		2.2.2.	2.2.2. e. 3.	Modification présentant un risque	NON	Critique	
2		2.3	2.3. JEU DANS LA DIRECTION	2.3.1	2.3.1. a. 1.	Jeu anormal	NON	Mineure	
2		2.3		2.3.1	2.3.1. a. 2.	Jeu excessif	NON	Majeure	
2		2.3		2.3.1	2.3.1. a. 3.	Jeu excessif : sécurité de la direction compromise	NON	Critique	
2		2.6	2.6. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE	2.6.1	2.6.1. a. 2.	L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système	NON	Majeure	
2		2.6		2.6.1	2.6.1. b. 2.	Incohérence entre l'angle du volant et l'angle des roues	NON	Majeure	
2		2.6		2.6.1	2.6.1. b. 3.	Incohérence entre l'angle du volant et l'angle des roues : direction affectée	NON	Critique	
2		2.6		2.6.1	2.6.1. c. 2.	L'assistance ne fonctionne pas	NON	Majeure	
2		2.6		2.6.1	2.6.1. d. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule	NON	Majeure	
2		2.7	2.7. RIPAGE	2.7.1	2.7.1. a. 1.	Ripage excessif	NON	Mineure	
3	3. VISIBILITÉ	3.1	3.1. CHAMP DE VISION	3.1.1	3.1.1. a. 1.	Obstruction dans le champ de vision du conducteur affectant la vue frontale ou latérale, hors de la zone de balayage des essuie-glaces du pare-brise	OUI	Mineure	
3		3.1		3.1.1	3.1.1. a. 2.	Obstruction dans le champ de vision du conducteur affectant la vue frontale ou latérale, à l'intérieur de la zone balayée par les essuie-glaces ou rétroviseurs extérieurs non visibles	OUI	Majeure	
3			3.2. ÉTAT DES VITRAGES	3.2.1	3.2.1.	3.2.1. a. 1.	Vitrage fissuré ou décoloré	OUI	Mineure
3						3.2.1. a. 2.	Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs	OUI	Majeure
3						3.2.1. a. 3.	Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces : visibilité fortement entravée	OUI	Critique
3						3.2.1. b. 1.	Vitrage autre que le pare-brise et les vitres latérales avant non conforme aux exigences	OUI	Mineure
3						3.2.1. b. 2.	Pare-brise ou vitre latérale avant non conforme aux exigences	OUI	Majeure
3						3.2.1. c. 2.	Vitrage dans un état inacceptable	OUI	Majeure
3			3.2	3.2.1	3.2.1. c. 3.	Vitrage dans un état inacceptable : visibilité fortement entravée	OUI	Critique	
3			3.3	3.3. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS	3.3.1	3.3.1. a. 2.	Dispositif rétroviseur manquant ou fixé de manière non conforme aux exigences	OUI	Majeure
3			3.3			3.3.1. a. 3.	Plus d'un dispositif rétroviseur obligatoire manquant	OUI	Critique
3			3.3			3.3.1. b. 1.	Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé	OUI	Mineure
3			3.3			3.3.1. b. 2.	Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé	OUI	Majeure
3			3.3			3.3.1. c. 2.	Champ de vision nécessaire non couvert	OUI	Majeure
3			3.4	3.4. ESSUIE-GLACE	3.4.1	3.4.1. a. 2.	Essuie-glace inopérant ou manquant ou non conforme aux exigences	OUI	Majeure
3			3.4			3.4.1. b. 1.	Balai d'essuie-glace défectueux	OUI	Mineure
3			3.4	3.4.1	3.4.1. b. 2.	Balai d'essuie-glace manquant ou manifestation défectueux	OUI	Majeure	
3			3.5	3.5. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE	3.5.1	3.5.1. a. 1.	Mauvais fonctionnement	NON	Mineure
3		3.5	3.5.1. a. 2.			Lave-glace inopérant	NON	Majeure	
3		3.6	3.6. SYSTÈME DE DÉSEMBUAGE	3.6.1	3.6.1. a. 1.	Système inopérant ou manifestation défectueux	NON	Mineure	
4		4.1		4.1.1	4.1.1. a. 1.	Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante	OUI	Mineure	
4		4.1		4.1.1	4.1.1. a. 2.	Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite	OUI	Majeure	

4		4.1	4.1. PHARES	4.1.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES)	4.1.1. b. 1.	Système de projection légèrement défectueux	OUI	Mineure
4	4.1	4.1.1			4.1.1. b. 2.	Système de projection fortement défectueux ou manquant	OUI	Majeure
4	4.1	4.1.1			4.1.1. c. 2.	Mauvaise fixation du feu	OUI	Majeure
4	4.1	4.1.2		4.1.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT)	4.1.2. a. 2.	L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences	OUI	Majeure
4	4.1	4.1.2			4.1.2. b. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule	NON	Majeure
4	4.1	4.1.3		4.1.3. COMMUTATION (PHARES)	4.1.3. a. 1.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences (nombre de feux allumés en même temps)	NON	Mineure
4	4.1	4.1.3			4.1.3. a. 2.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences (nombre de feux allumés en même temps) : dépassement de l'intensité lumineuse maximale autorisée à l'avant	NON	Majeure
4	4.1	4.1.3			4.1.3. b. 2.	Fonctionnement du dispositif de commande perturbé	NON	Majeure
4	4.1	4.1.3		4.1.3. c. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule	NON	Majeure	
4	4.1	4.1.4		4.1.4. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES)	4.1.4. a. 2.	Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences	OUI	Majeure
4	4.1	4.1.4			4.1.4. b. 2.	Présence de produits sur la glace ou la source lumineuse qui réduit manifestement l'intensité lumineuse ou modifie la couleur émise	OUI	Majeure
4	4.1	4.1.4			4.1.4. c. 2.	Source lumineuse et lampe non compatibles	OUI	Majeure
4	4.1	4.1.5		4.1.5. DISPOSITIF DE RÉGLAGE DE LA PORTÉE (PHARES)	4.1.5. a. 2.	Dispositif inopérant	NON	Majeure
4	4.1	4.1.5			4.1.5. b. 2.	Le dispositif manuel ne peut être actionné depuis le siège du conducteur.	NON	Majeure
4	4.1	4.1.5			4.1.5. c. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule	NON	Majeure
4	4.1	4.1.6		4.1.6. LAVE-PHARES	4.1.6. a. 1.	Dispositif inopérant	OUI	Mineure
4	4.1	4.1.6			4.1.6. a. 2.	Dispositif inopérant sur lampe à décharge	OUI	Majeure
4	4.2	4.2.1		4.2. FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR	4.2.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR)	4.2.1. a. 2.	Source lumineuse défectueuse	OUI
4	4.2	4.2.1	4.2.1. b. 2.			Glace défectueuse	OUI	Majeure
4	4.2	4.2.1	4.2.1. c. 1.			Mauvaise fixation	OUI	Mineure
4	4.2	4.2.1	4.2.1. c. 2.		Mauvaise fixation : très grand risque de détachement	OUI	Majeure	
4	4.2	4.2.2	4.2.2. COMMUTATION (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR)		4.2.2. a. 1.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences	NON	Mineure
4	4.2	4.2.2			4.2.2. a. 2.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences : les feux de position arrière et latéraux peuvent être éteints lorsque les feux principaux sont allumés	NON	Majeure
4	4.2	4.2.2			4.2.2. b. 2.	Fonctionnement du dispositif de commande perturbé	NON	Majeure
4	4.2	4.2.3	4.2.3. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR)		4.2.3. a. 1.	Feu, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences	OUI	Mineure
4	4.2	4.2.3			4.2.3. a. 2.	Feu de couleur autre que blanc à l'avant ou rouge à l'arrière ; intensité lumineuse fortement réduite	OUI	Majeure
4	4.2	4.2.3		4.2.3. b. 2.	Présence de produits sur la glace ou la source lumineuse qui réduit manifestement l'intensité lumineuse	OUI	Majeure	
4	4.3	4.3.1	4.3.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP)	4.3.1. a. 1.	Source lumineuse défectueuse	OUI	Mineure	
4	4.3	4.3.1		4.3.1. a. 2.	Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite	OUI	Majeure	
4	4.3	4.3.1		4.3.1. a. 3.	Aucune source lumineuse ne fonctionne	OUI	Critique	
4	4.3	4.3.1		4.3.1. b. 1.	Glace légèrement défectueuse (pas d'influence sur la lumière émise)	OUI	Mineure	
4	4.3	4.3.1		4.3.1. b. 2.	Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)	OUI	Majeure	
4	4.3	4.3.1		4.3.1. c. 1.	Mauvaise fixation du feu	OUI	Mineure	

4	4. FEUX, DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES	4.3	4.3. FEUX STOP	4.3.1	4.3.1. c. 2.	Mauvaise fixation du feu : très grand risque de détachement	OUI	Majeure		
4				4.3	4.3.2	4.3.2. a. 2.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences	NON	Majeure	
4				4.3	4.3.2	4.3.2. COMMUTATION (FEUX STOP)	4.3.2. a. 3.	Totalement inopérante	NON	Critique
4				4.3	4.3.2		4.3.2. b. 2.	Fonctionnement du dispositif de commande perturbé	NON	Majeure
4				4.3	4.3.2	4.3.2. c. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule	NON	Majeure	
4				4.3	4.3.3	4.3.3. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX STOP)	4.3.3. a. 1.	Feu, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences	OUI	Mineure
4		4.3	4.3.3	4.3.3. a. 2.	Feu de couleur autre que rouge ; intensité lumineuse fortement réduite		OUI	Majeure		
4		4.4	4.4. INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE	4.4.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE)	4.4.1	4.4.1. a. 1.	Source lumineuse défectueuse	OUI	Mineure	
4					4.4.1	4.4.1. a. 2.	Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite	OUI	Majeure	
4					4.4.1	4.4.1. b. 1.	Glace légèrement défectueuse (pas d'influence sur la lumière émise)	OUI	Mineure	
4					4.4.1	4.4.1. b. 2.	Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)	OUI	Majeure	
4					4.4.1	4.4.1. c. 1.	Mauvaise fixation	OUI	Mineure	
4					4.4.1	4.4.1. c. 2.	Mauvaise fixation : très grand risque de détachement	OUI	Majeure	
4					4.4.2	4.4.2. COMMUTATION (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE)	4.4.2. a. 1.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences	NON	Mineure
4					4.4.2	4.4.2. a. 2.	Totalement inopérante	NON	Majeure	
4					4.4.3	4.4.3. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (INDICATEURS DE	4.4.3. a. 2.	Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences	OUI	Majeure
4					4.4.4	4.4.4. FRÉQUENCE DE CLIGNOTEMENT	4.4.4. a. 1.	La vitesse de clignotement n'est pas conforme aux exigences	NON	Mineure
4		4.5	4.5. FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE	4.5.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE)	4.5.1	4.5.1. a. 1.	Source lumineuse défectueuse	OUI	Mineure	
4					4.5.1	4.5.1. a. 2.	Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite	OUI	Majeure	
4					4.5.1	4.5.1. b. 1.	Glace légèrement défectueuse (pas d'influence sur la lumière émise)	OUI	Mineure	
4					4.5.1	4.5.1. b. 2.	Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)	OUI	Majeure	
4					4.5.1	4.5.1. c. 1.	Mauvaise fixation	OUI	Mineure	
4					4.5.1	4.5.1. c. 2.	Mauvaise fixation : très grand risque de détachement ou d'éblouissement	OUI	Majeure	
4					4.5.2	4.5.2. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT)	4.5.2. a. 1.	Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant	OUI	Mineure
4					4.5.3	4.5.3. COMMUTATION (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE)	4.5.3. a. 1.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences	NON	Mineure
4		4.5.3	4.5.3. a. 2.	Totalement inopérante	NON	Majeure				
4		4.5.4	4.5.4. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE	4.5.4. a. 2.	Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences	OUI	Majeure			
4		4.6	4.6. FEU DE MARCHÉ ARRIÈRE	4.6.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEU DE MARCHÉ ARRIÈRE)	4.6.1	4.6.1. a. 1.	Source lumineuse défectueuse	OUI	Mineure	
4					4.6.1	4.6.1. b. 1.	Glace défectueuse	OUI	Mineure	
4					4.6.1	4.6.1. c. 1.	Mauvaise fixation	OUI	Mineure	
4					4.6.1	4.6.1. c. 2.	Mauvaise fixation : très grand risque de détachement	OUI	Majeure	
4					4.6.2	4.6.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEU DE MARCHÉ	4.6.2. a. 2.	Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences	OUI	Majeure
4					4.6.3	4.6.3. COMMUTATION (FEU DE	4.6.3. a. 1.	Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences	NON	Mineure

4		4.6	4.6.3	MARCHE ARRIÈRE)	4.6.3. a. 2.	Le feu de recul peut être allumé sans que la marche arrière soit enclenchée	NON	Majeure	
4		4.7	4.7.1	4.7.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE)	4.7.1. a. 1.	Le feu émet de la lumière directe vers l'arrière	NON	Mineure	
4		4.7	4.7.1		4.7.1. b. 1.	Source lumineuse partiellement défectueuse	NON	Mineure	
4		4.7	4.7.1		4.7.1. b. 2.	Source lumineuse défectueuse	NON	Majeure	
4		4.7	4.7.1		4.7.1. c. 1.	Mauvaise fixation du feu	NON	Mineure	
4		4.7	4.7.1		4.7.1. c. 2.	Mauvaise fixation du feu : très grand risque de détachement	NON	Majeure	
4		4.7	4.7.2		4.7.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (DISPOSITIF)	4.7.2. a. 1.	Non conforme aux exigences	NON	Mineure
4		4.8	4.8.1		4.8.1. ÉTAT (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE)	4.8.1. a. 1.	Catadioptré défectueux ou endommagé	OUI	Mineure
4		4.8	4.8.1	4.8.1. a. 2.		Catadioptré défectueux ou endommagé : fonction réfléchissante affectée	OUI	Majeure	
4		4.8	4.8.1	4.8.1. b. 1.		Mauvaise fixation du catadioptré	OUI	Mineure	
4		4.8	4.8.1	4.8.1. b. 2.		Mauvaise fixation du catadioptré : risque de détachement	OUI	Majeure	
4		4.8	4.8.2	4.8.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES)		4.8.2. a. 1.	Dispositif, position ou intensité non conforme aux exigences	OUI	Mineure
4		4.8	4.8.2		4.8.2. a. 2.	Absence ou réflexion d'une couleur autre que la couleur réglementaire	OUI	Majeure	
4		4.9	4.9.1	4.9.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (TÉMOINS OBLIGATOIRES POUR LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE)	4.9.1. a. 1.	Dispositif inopérant	NON	Mineure	
4		4.9	4.9.1		4.9.1. a. 2.	Dispositif inopérant : ne fonctionne pas pour les feux de route ou les feux de brouillard arrière	NON	Majeure	
4		4.9	4.9.2		4.9.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (TÉMOINS)	4.9.2. a. 1.	Non conformes aux exigences	NON	Mineure
4		4.10	4.10.1	4.10.1 LIAISONS ÉLECTRIQUES ENTRE LE VÉHICULE TRACTEUR ET LA REMORQUE	4.10.1. a. 1.	Mauvaise fixation des composants fixes	NON	Mineure	
4		4.10	4.10.1		4.10.1. a. 2.	Mauvaise fixation des composants fixes : prise mal attachée	NON	Majeure	
4		4.10	4.10.1		4.10.1. b. 1.	Isolation endommagée ou détériorée	NON	Mineure	
4		4.10	4.10.1		4.10.1. b. 2.	Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit	NON	Majeure	
4		4.11	4.11.1	4.11.1. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION)	4.11.1. a. 1.	Mauvaise fixation	OUI	Mineure	
4		4.11	4.11.1		4.11.1. a. 2.	Mauvaise fixation : fixations mal attachées, contact avec des arêtes vives, probabilité de déconnexion	OUI	Majeure	
4		4.11	4.11.1		4.11.1. a. 3.	Mauvaise fixation : câblage risquant de toucher des pièces chaudes, des pièces en rotation ou le sol, connexions (nécessaires au freinage, à la direction) débranchées	OUI	Critique	
4		4.11	4.11.1		4.11.1. b. 1.	Câblage légèrement détérioré	OUI	Mineure	
4		4.11	4.11.1		4.11.1. b. 2.	Câblage fortement détérioré	OUI	Majeure	
4		4.11	4.11.1		4.11.1. b. 3.	Câblage (nécessaire au freinage, à la direction) extrêmement détérioré	OUI	Critique	
4		4.11	4.11.1		4.11.1. c. 1.	Isolation endommagée ou détériorée	OUI	Mineure	
4		4.11	4.11.1		4.11.1. c. 2.	Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit	OUI	Majeure	
4		4.11	4.11.1		4.11.1. c. 3.	Isolation endommagée ou détériorée : risque imminent d'incendie, de formation d'étincelles	OUI	Critique	
4		4.13	4.13.1	4.13.1 BATTERIE DE SERVICE	4.13.1. a. 1.	Mauvaise fixation	NON	Mineure	
4		4.13	4.13.1		4.13.1. a. 2.	Mauvaise fixation : risque de court-circuit	NON	Majeure	
4		4.13	4.13.1		4.13.1. b. 1.	Manque d'étanchéité	NON	Mineure	
4		4.13	4.13.1		4.13.1. b. 2.	Manque d'étanchéité : perte de substances dangereuses	NON	Majeure	

4		4.14	4.14. COFFRE À BATTERIE DE TRACTION (Y COMPRIS BATTERIES)	4.14.1	4.14.1. COFFRE À BATTERIE DE TRACTION	4.14.1. a. 1.	Détérioration	NON	Mineure
4		4.14		4.14.1		4.14.1. a. 2.	Détérioration importante	NON	Majeure
4		4.14		4.14.1		4.14.1. b. 2.	Mauvaise fixation	NON	Majeure
4		4.14		4.14.1		4.14.1. c. 1.	Orifice (s) d'aération du coffre obstrué (s)	NON	Mineure
4		4.14		4.14.2	4.14.2. BATTERIE DE TRACTION	4.14.2. a. 2.	Défaut d'étanchéité	NON	Majeure
4		4.15	4.15. CIRCUITS ÉLECTRIQUES HAUTE TENSION, AUTRE QUE SERVITUDE	4.15.1	4.15.1. CÂBLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION	4.15.1. a. 1.	Détérioration	OUI	Mineure
4		4.15		4.15.1		4.15.1. a. 2.	Détérioration importante	OUI	Majeure
4		4.15		4.15.1		4.15.1. b. 1.	Mauvaise fixation	OUI	Mineure
4		4.15		4.15.1		4.15.1. b. 2.	Mauvaise fixation : risque de contact avec des pièces mécaniques ou l'environnement du véhicule	OUI	Majeure
4		4.15		4.15.2	4.15.2. TRESSERES DE MASSE, Y COMPRIS LEURS FIXATIONS	4.15.2. a. 1.	Détérioration	OUI	Mineure
4		4.15		4.15.2	4.15.2. b. 2.	Détérioration importante	OUI	Majeure	
4		4.15		4.15.3	4.15.3. CONTINUITÉ DE MASSE	4.15.3. a. 1.	Essai non réalisé	NON	Mineure
4		4.15		4.15.3		4.15.3. a. 2.	Non conforme	NON	Majeure
4		4.15		4.15.4	4.15.4. PROTECTION DE LA PRISE DE CHARGE	4.15.4. a. 1.	Détérioration	NON	Mineure
4		4.15		4.15.4		4.15.4. a. 2.	Absence de protection sur prise extérieure	NON	Majeure
4		4.15		4.15.5	4.15.5. PRISE DE CHARGE SUR VÉHICULE	4.15.5. a. 1.	Détérioration	NON	Mineure
4		4.15		4.15.5		4.15.5. a. 2.	Détérioration importante	NON	Majeure
4		4.15	4.15.5	4.15.5. b. 2.		Fixation défaillante	NON	Majeure	
4		4.15	4.15.6	4.15.6. CÂBLE DE CHARGE	4.15.6. a. 1.	Détérioration	NON	Mineure	
4		4.15	4.15.6		4.15.6. b. 1.	Essai non réalisé	NON	Mineure	
4		4.16	4.16. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION	4.16.1	4.16.1. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION	4.16.1. a. 1.	Détérioration	OUI	Mineure
4		4.16		4.16.1		4.16.1. a. 2.	Détérioration importante	OUI	Majeure
4		4.16		4.16.1		4.16.1. b. 2.	Fixation défaillante	OUI	Majeure
4		4.16		4.16.1		4.16.1. c. 2.	Défaut d'étanchéité	OUI	Majeure
4		4.17	4.17. DISPOSITIF ANTI-DÉMARRAGE	4.17.1	4.17.1. DISPOSITIF ANTI-DÉMARRAGE	4.17.1. a. 1.	Non-fonctionnement	NON	Mineure
4		4.18	4.18. AUTRE DISPOSITIFS	4.18.1	4.18.1. AUTRES DISPOSITIFS D'ECLAIRAGE OU DE SIGNALISATION	4.18.1.a.2.	Présence d'un dispositif d'éclairage ou de signalisation non conforme	OUI	Majeure
4		4.18		4.18.1		4.18.1.b.1.	Source lumineuse ou glace défectueuses	OUI	Mineure
4		4.18		4.18.1		4.18.1.b.1.	Mauvaise fixation	OUI	Mineure
4		4.18		4.18.1		4.18.1.b.2.	Mauvaise fixation : très grand risque de détachement	OUI	Majeure
5		5.1		5.1.1	5.1.1. ESSIEUX	5.1.1. a. 3.	Essieu fêlé ou déformé	OUI	Critique
5		5.1		5.1.1		5.1.1. b. 1.	Anomalie de fixation	OUI	Mineure
5		5.1		5.1.1		5.1.1. b. 2.	Mauvaise fixation	OUI	Majeure
5		5.1		5.1.1		5.1.1. b. 3.	Mauvaise fixation : Stabilité perturbée, fonctionnement affecté	OUI	Critique

5	5. ESSIEUX, ROUES, PNEUS, SUSPENSION	5.1	5.1. ESSIEUX	5.1.1	5.1.1. c. 2.	Modification présentant un risque	OUI	Majeure	
5		5.1		5.1.1	5.1.1. c. 3.	Modification présentant un risque : Stabilité perturbée, fonctionnement affecté, distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule, garde au sol insuffisante	OUI	Critique	
5		5.1		5.1.2	5.1.2. PORTE-FUSÉES	5.1.2. a. 3.	Fusée d'essieu fracturée	OUI	Critique
5		5.1		5.1.2		5.1.2. b. 2.	Usure excessive du pivot et/ ou des bagues	OUI	Majeure
5		5.1		5.1.2		5.1.2. b. 3.	Usure excessive du pivot et/ ou des bagues : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée	OUI	Critique
5		5.1		5.1.2		5.1.2. c. 2.	Mouvement excessif entre la fusée et la poutre	OUI	Majeure
5		5.1		5.1.2		5.1.2. c. 3.	Mouvement excessif entre la fusée et la poutre : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée	OUI	Critique
5		5.1		5.1.2		5.1.2. d. 2.	Jeu de la fusée dans l'essieu	OUI	Majeure
5		5.1		5.1.2		5.1.2. d. 3.	Jeu de la fusée dans l'essieu : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée	OUI	Critique
5		5.1		5.1.3		5.1.3. ROULEMENTS DE ROUES	5.1.3. a. 2.	Jeu excessif	OUI
5		5.1		5.1.3	5.1.3. a. 3.		Jeu excessif : stabilité directionnelle perturbée ; risque de destruction	OUI	Critique
5		5.1		5.1.3	5.1.3. b. 2.		Roulement de roue trop serré, bloqué	OUI	Majeure
5		5.1		5.1.3	5.1.3. b. 3.	Roulement de roue trop serré, bloqué : risque de surchauffe ; risque de destruction	OUI	Critique	
5		5.2	5.2. ROUES ET PNEUS	5.2.1. MOYEU DE ROUE	5.2.1	5.2.1. a. 1.	Ecrou ou goujon de roue manquant ou desserré	OUI	Mineure
5		5.2			5.2.1	5.2.1. a. 2.	Ecrous ou goujons de roue manquants ou desserrés	OUI	Majeure
5		5.2			5.2.1	5.2.1. a. 3.	Fixation manquante ou mauvaise fixation qui nuit très gravement à la sécurité routière	OUI	Critique
5		5.2			5.2.1	5.2.1. b. 2.	Moyeu usé ou endommagé	OUI	Majeure
5		5.2			5.2.1	5.2.1. b. 3.	Moyeu tellement usé ou endommagé que la fixation des roues n'est plus assurée	OUI	Critique
5		5.2			5.2.2	5.2.2. JANTE	5.2.2. a. 3.	Fêlure ou défaut de soudure	OUI
5		5.2		5.2.2	5.2.2. b. 2.		Mauvais assemblage des éléments de jante	OUI	Majeure
5		5.2		5.2.2	5.2.2. b. 3.		Mauvais assemblage des éléments de jante : détachement probable	OUI	Critique
5		5.2		5.2.2	5.2.2. c. 2.		Jante gravement déformée ou usée	OUI	Majeure
5		5.2		5.2.2	5.2.2. c. 3.		Jante gravement déformée ou usée : la fixation au moyeu n'est plus assurée ; la fixation du pneu n'est plus assurée	OUI	Critique
5		5.2		5.2.2	5.2.2. d. 2.		Taille, conception technique, compatibilité ou type de jante non conforme aux exigences et nuisant à la sécurité routière	OUI	Majeure
5		5.2		5.2.3	5.2.3. PNEUMATIQUES	5.2.3. a. 2.	La taille, la capacité de charge, ou la catégorie de l'indice de vitesse du pneumatique ne sont pas conformes aux exigences et nuisent à la sécurité routière	OUI	Majeure
5		5.2		5.2.3		5.2.3. a. 3.	Capacité de charge ou catégorie de l'indice de vitesse insuffisants pour l'utilisation réelle, le pneu touche une partie fixe du véhicule, ce qui compromet la sécurité de la conduite	OUI	Critique
5		5.2		5.2.3		5.2.3. b. 2.	Pneumatiques de taille différente sur un même essieu ou sur des roues jumelées ou de types différents sur un même essieu	OUI	Majeure
5		5.2		5.2.3		5.2.3. c. 2.	Pneumatiques de structure différente	OUI	Majeure
5		5.2		5.2.3		5.2.3. d. 2.	Pneumatique gravement endommagé ou entaillé	OUI	Majeure
5		5.2		5.2.3		5.2.3. d. 3.	Corde visible ou endommagée	OUI	Critique
5	5.2	5.2.3	5.2.3. e. 1.	Usure anormale		OUI	Mineure		
5	5.2	5.2.3	5.2.3. e. 2.	L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint	OUI	Majeure			
5	5.2	5.2.3	5.2.3. e. 3.	La profondeur des sculptures n'est pas conforme aux exigences	OUI	Critique			

5		5.2		5.2.3	5.2.3. f. 1.	Frottement ou risque de frottement du pneu contre d'autres éléments (dispositifs antiprojections souples)	OUI	Mineure	
5		5.2		5.2.3	5.2.3. f. 2.	Frottement ou risque de frottement du pneu contre d'autres éléments (sécurité de conduite non compromise)	OUI	Majeure	
5		5.2		5.2.3	5.2.3. g. 2.	Pneumatiques retaillés non conformes aux exigences	OUI	Majeure	
5		5.2		5.2.3	5.2.3. g. 3.	Pneumatiques retaillés non conformes aux exigences : couche de protection de la corde affectée	OUI	Critique	
5		5.2		5.2.3	5.2.3. h. 1.	Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé	OUI	Mineure	
5		5.2		5.2.3	5.2.3. h. 2.	Le système de contrôle de la pression des pneumatiques est manifestement inopérant	OUI	Majeure	
5		5.2		5.2.3	5.2.3. i. 1.	La pression des pneumatiques est anormale ou incontrôlable	OUI	Mineure	
5		5.3	5.3. SUSPENSION	5.3.1	5.3.1. RESSORTS ET STABILISATEURS	5.3.1. a. 2.	Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu	OUI	Majeure
5		5.3		5.3.1		5.3.1. a. 3.	Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu : jeu visible ; fixations très mal attachées	OUI	Critique
5		5.3		5.3.1		5.3.1. b. 2.	Un élément de ressort ou de stabilisateur est endommagé ou fendu	OUI	Majeure
5		5.3		5.3.1		5.3.1. b. 3.	Un élément de ressort est endommagé ou fendu : ressort ou lame principale ou lames supplémentaires très gravement affectés	OUI	Critique
5		5.3		5.3.1		5.3.1. c. 2.	Ressort ou stabilisateur manquant	OUI	Majeure
5		5.3		5.3.1		5.3.1. c. 3.	Ressort ou lame principale ou lames supplémentaires manquant (es)	OUI	Critique
5		5.3		5.3.1		5.3.1. d. 2.	Modification présentant un risque	OUI	Majeure
5		5.3		5.3.1		5.3.1. d. 3.	Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule ; ressorts inopérants.	OUI	Critique
5		5.3		5.3.2		5.3.2. AMORTISSEURS	5.3.2. a. 1.	Mauvaise attache des amortisseurs au châssis ou à l'essieu	OUI
5		5.3		5.3.2	5.3.2. a. 2.		Amortisseur mal fixé	OUI	Majeure
5		5.3		5.3.2	5.3.2. b. 2.		Amortisseur endommagé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave	OUI	Majeure
5		5.3		5.3.2	5.3.2. c. 1.		Protection défectueuse	OUI	Mineure
5		5.3		5.3.2	5.3.2. d. 1.		Ecart significatif entre la droite et la gauche	OUI	Mineure
5		5.3		5.3.3	5.3.3. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION	5.3.3. a. 1.	Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu	OUI	Mineure
5		5.3		5.3.3		5.3.3. a. 2.	Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu	OUI	Majeure
5		5.3		5.3.3		5.3.3. a. 3.	Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée	OUI	Critique
5		5.3		5.3.3		5.3.3. b. 2.	Élément endommagé ou présentant une corrosion excessive	OUI	Majeure
5		5.3		5.3.3		5.3.3. b. 3.	Élément endommagé ou présentant une corrosion excessive : stabilité de l'élément affectée ou élément fêlé	OUI	Critique
5		5.3		5.3.3		5.3.3. c. 2.	Modification présentant un risque	OUI	Majeure
5		5.3		5.3.3	5.3.3. c. 3.	Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule ; dispositif inopérant	OUI	Critique	
5		5.3		5.3.4	5.3.4. ROTULES DE SUSPENSION	5.3.4. a. 2.	Usure excessive	OUI	Majeure
5		5.3	5.3.4	5.3.4. a. 3.		Usure excessive : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée	OUI	Critique	
5		5.3	5.3.4	5.3.4. b. 1.		Capuchon antipoussière détérioré	OUI	Mineure	
5		5.3	5.3.4	5.3.4. b. 2.		Capuchon antipoussière manquant ou fêlé	OUI	Majeure	
5		5.3	5.3.5	5.3.5. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU	5.3.5. a. 3.	Système inutilisable	NON	Critique	
5		5.3	5.3.5		5.3.5. b. 2.	Un élément est endommagé, modifié ou détérioré d'une façon susceptible d'altérer le fonctionnement du système	OUI	Majeure	

5		5.3		5.3.5	PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE	5.3.5. b. 3.	Un élément est endommagé, modifié ou détérioré : fonctionnement du système gravement affecté	OUI	Critique	
5		5.3		5.3.5		5.3.5. c. 2.	Fuite audible dans le système	OUI	Majeure	
6		6.1		6.1.1	6.1.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS	6.1.1. a. 1.	Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse	OUI	Mineure	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. a. 2.	Légère fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse	OUI	Majeure	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. a. 3.	Grave fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse	OUI	Critique	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. b. 2.	Mauvaise fixation de plaques de renfort ou d'attaches	OUI	Majeure	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. b. 3.	Mauvaise fixation de plaques de renfort ou d'attaches : jeu dans la majorité des fixations ; résistance insuffisante des pièces	OUI	Critique	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. c. 1.	Corrosion	OUI	Mineure	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. c. 2.	Corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage	OUI	Majeure	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. c. 3.	Corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage : résistance insuffisante des pièces	OUI	Critique	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. d. 1.	Déformation mineure du berceau	OUI	Mineure	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. d. 2.	Légère fêlure ou déformation du berceau	OUI	Majeure	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. d. 3.	Grave fêlure ou déformation du berceau	OUI	Critique	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. e. 2.	Mauvaise fixation du berceau	OUI	Majeure	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. f. 1.	Corrosion du berceau	OUI	Mineure	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. f. 2.	Corrosion excessive affectant la rigidité du berceau	OUI	Majeure	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. f. 3.	Corrosion excessive affectant la rigidité du berceau : résistance insuffisante des pièces	OUI	Critique	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. g. 1.	Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis	OUI	Mineure	
6		6.1		6.1.1		6.1.1. g. 2.	Modification présentant un risque	OUI	Majeure	
6		6.1		6.1.2		6.1.2. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX	6.1.2. a. 1.	Dispositif endommagé sans fuite ni risque de chute	NON	Mineure
6		6.1		6.1.2			6.1.2. a. 2.	Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement	NON	Majeure
6		6.1		6.1.2			6.1.2. a. 3.	Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement : très grand risque de chute	NON	Critique
6		6.1		6.1.3	6.1.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT	6.1.3. a. 2.	Mauvaise fixation du réservoir, des carters de protection ou des conduites de carburant ne présentant pas un risque particulier d'incendie	OUI	Majeure	
6		6.1		6.1.3		6.1.3. a. 3.	Mauvaise fixation du réservoir ou des conduites de carburant présentant un risque particulier d'incendie	OUI	Critique	
6		6.1		6.1.3		6.1.3. b. 2.	Fuite de carburant ou bouchon de remplissage manquant ou inopérant	OUI	Majeure	
6		6.1		6.1.3		6.1.3. b. 3.	Fuite de carburant : risques d'incendie ; perte excessive de substances dangereuses	OUI	Critique	
6		6.1		6.1.3		6.1.3. c. 1.	Conduites abrasées	OUI	Mineure	
6		6.1		6.1.3		6.1.3. c. 2.	Conduites endommagées	OUI	Majeure	
6		6.1		6.1.3		6.1.3. e. 3.	Risque d'incendie lié à une fuite de carburant, à une mauvaise protection du réservoir de carburant ou du système d'échappement, à l'état du compartiment moteur	NON	Critique	
6		6.1		6.1.3		6.1.3. f. 3.	Système GPL/ GNC/ GNL ou à hydrogène non conforme aux exigences, partie du système défectueuse	NON	Critique	
6		6.1		6.1.3		6.1.3. g. 1.	Réservoirs, carters de protection détériorés	OUI	Mineure	
6		6.1		6.1.3		6.1.3. g. 2.	Réservoirs, carters de protection endommagés	OUI	Majeure	
6		6.1		6.1.3	6.1.3. h. 2.	Contrôle impossible du réservoir	NON	Majeure		

6	6. CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS	6.1	6.1. CHÂSSIS ET ACCESSOIRES	6.1.3	6.1.3. i.1.	Fonctionnement système GNC, niveau de carburant inférieur à 50 % de sa capacité	NON	Mineure	
6		6.1		6.1.3	6.1.3. i. 2.	Fonctionnement au gaz carburant impossible	NON	Majeure	
6		6.1		6.1.3	6.1.3. j. 1.	Absence d'identification du réservoir GNC	NON	Mineure	
6		6.1		6.1.3	6.1.3. k. 2.	Dispositif de remplissage GAZ détérioré	NON	Majeure	
6		6.1		6.1.3	6.1.3. l. 2.	Accessoires fixés sur le réservoir détériorés	NON	Majeure	
6		6.1		6.1.4	6.1.4. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE	6.1.4. a. 2.	Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact	OUI	Majeure
6		6.1		6.1.4		6.1.4. a. 3.	Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact : chute probable de pièces ; fonctionnement gravement affecté	OUI	Critique
6		6.1		6.1.4		6.1.4. b. 2.	Dispositif manifestement non conforme aux exigences	OUI	Majeure
6		6.1		6.1.5	6.1.5. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT)	6.1.5. a. 1.	Support dans un état inacceptable	NON	Mineure
6		6.1		6.1.5		6.1.5. b. 2.	Support fêlé ou mal fixé	NON	Majeure
6		6.1		6.1.5		6.1.5. c. 2.	Roue de secours mal attachée au support	NON	Majeure
6		6.1		6.1.5	6.1.5	6.1.5. c. 3.	Roue de secours mal attachée au support : très grand risque de chute	NON	Critique
6		6.1		6.1.6	6.1.6. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE	6.1.6. a. 2.	Élément endommagé, défectueux ou fissuré	NON	Majeure
6		6.1		6.1.6		6.1.6. b. 2.	Usure excessive d'un élément	NON	Majeure
6		6.1		6.1.6		6.1.6. c. 2.	Mauvaise fixation	NON	Majeure
6		6.1		6.1.6		6.1.6. d. 2.	Absence ou mauvais fonctionnement d'un dispositif de sécurité	NON	Majeure
6		6.1		6.1.6		6.1.6. f. 1.	Obstruction, hors utilisation, de la plaque d'immatriculation ou d'un feu	NON	Mineure
6		6.1		6.1.6		6.1.6. f. 2.	Plaque d'immatriculation illisible (hors utilisation)	NON	Majeure
6		6.1		6.1.6		6.1.6. g. 2.	Modification présentant un risque (pièces auxiliaires)	NON	Majeure
6		6.1		6.1.6	6.1.6	6.1.6. g. 3.	Modification présentant un risque (pièces principales)	NON	Critique
6		6.1		6.1.7	6.1.7. TRANSMISSION	6.1.7. a. 2.	Boulons de fixation desserrés ou manquants	OUI	Majeure
6		6.1		6.1.7		6.1.7. a. 3.	Boulons de fixation desserrés ou manquants au point de constituer une menace grave pour la sécurité routière	OUI	Critique
6		6.1		6.1.7		6.1.7. b. 2.	Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission	OUI	Majeure
6		6.1		6.1.7		6.1.7. b. 3.	Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission : très grand risque de déboîtement ou de fissure	OUI	Critique
6		6.1		6.1.7		6.1.7. c. 2.	Usure excessive des joints universels	OUI	Majeure
6		6.1		6.1.7		6.1.7. c. 3.	Usure excessive des joints universels : très grand risque de déboîtement ou de fissure	OUI	Critique
6		6.1		6.1.7		6.1.7. d. 2.	Raccords flexibles détériorés	OUI	Majeure
6		6.1		6.1.7		6.1.7. d. 3.	Raccords flexibles détériorés : très grand risque de déboîtement ou de fissure	OUI	Critique
6		6.1		6.1.7		6.1.7. e. 2.	Arbre de transmission endommagé ou déformé	OUI	Majeure
6		6.1		6.1.7		6.1.7. f. 2.	Cage de roulement fissurée ou mal fixée	OUI	Majeure
6	6.1	6.1.7	6.1.7. f. 3.	Cage de roulement fissurée ou mal fixée : très grand risque de déboîtement ou de fissure	OUI	Critique			
6	6.1	6.1.7	6.1.7. g. 1.	Capuchon anti-poussière gravement détérioré	OUI	Mineure			
6	6.1	6.1.7	6.1.7. g. 2.	Capuchon anti-poussière manquant ou fêlé	OUI	Majeure			

6		6.1		6.1.7	6.1.7. h. 2.	Modification illégale de la transmission	OUI	Majeure
6		6.1		6.1.8	6.1.8. a. 1.	Anomalie de fixation	NON	Mineure
6		6.1		6.1.8	6.1.8. a. 2.	Fixations détériorées, manifestement gravement endommagées	NON	Majeure
6		6.1		6.1.8	6.1.8. a. 3.	Fixations desserrées ou fêlées	NON	Critique
6		6.2		6.2.1	6.2.1. a. 1.	Panneau ou élément endommagé	OUI	Mineure
6		6.2		6.2.1	6.2.1. a. 2.	Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.1	6.2.1. a. 3.	Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures : chute probable	OUI	Critique
6		6.2		6.2.1	6.2.1. b. 2.	Montant mal fixé	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.1	6.2.1. b. 3.	Montant mal fixé : stabilité compromise	OUI	Critique
6		6.2		6.2.1	6.2.1. c. 3.	Entrée de fumées du moteur ou d'échappement	NON	Critique
6		6.2		6.2.1	6.2.1. d. 2.	Modification présentant un risque	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.1	6.2.1. d. 3.	Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux pièces en rotation ou en mouvement ou par rapport à la route	OUI	Critique
6		6.2		6.2.2	6.2.2. a. 2.	Cabine mal fixée	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.2	6.2.2. a. 3.	Cabine mal fixée : stabilité compromise	OUI	Critique
6		6.2		6.2.2	6.2.2. b. 2.	Carrosserie/ cabine manifestement mal centrée sur le châssis	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.2	6.2.2. c. 2.	Fixation mauvaise ou manquante de la carrosserie sur le châssis ou sur les traverses	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.2	6.2.2. c. 3.	Fixation mauvaise ou manquante de la carrosserie sur le châssis ou sur les traverses au point de constituer une menace très grave pour la sécurité routière	OUI	Critique
6		6.2		6.2.2	6.2.2. d. 2.	Corrosion excessive aux points de fixation sur les caisses autoporteuses	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.2	6.2.2. d. 3.	Corrosion excessive aux points de fixation sur les caisses autoporteuses : stabilité altérée	OUI	Critique
6		6.2		6.2.3	6.2.3. a. 2.	Une portière ne s'ouvre ou ne se ferme pas correctement	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.3	6.2.3. b. 2.	Une portière est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermée (portes coulissantes)	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.3	6.2.3. b. 3.	Une portière est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermée (portes pivotantes)	OUI	Critique
6		6.2		6.2.3	6.2.3. c. 1.	Portière, charnières, serrures ou gâches détériorées	OUI	Mineure
6		6.2		6.2.3	6.2.3. c. 2.	Portière, charnières, serrures ou gâches manquantes ou mal fixées	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.3	6.2.3. d. 2.	Portière détériorée susceptible de provoquer des blessures	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.4	6.2.4. a. 1.	Plancher détérioré	OUI	Mineure
6		6.2		6.2.4	6.2.4. a. 2.	Plancher mal fixé ou gravement détérioré	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.4	6.2.4. a. 3.	Plancher mal fixé ou gravement détérioré : stabilité insuffisante	OUI	Critique
6		6.2		6.2.5	6.2.5. a. 1.	Siège défectueux	NON	Mineure
6		6.2		6.2.5	6.2.5. a. 2.	Structure du siège défectueuse	NON	Majeure
6		6.2		6.2.5	6.2.5. a. 3.	Siège mal fixé	NON	Critique
6		6.2		6.2.5	6.2.5. b. 2.	Mauvais fonctionnement du mécanisme de réglage	NON	Majeure
6		6.2		6.2.5	6.2.5. b. 3.	Mauvais fonctionnement du mécanisme de réglage : siège mobile ou dossier impossible à fixer	NON	Critique

6		6.2		6.2.6	6.2.6. AUTRES SIÈGES	6.2.6. a. 1.	Sièges défectueux ou mal fixés (pièces auxiliaires)	OUI	Mineure
6		6.2	6.2.6	6.2.6. a. 2.		Sièges défectueux ou mal fixés (pièces principales)	OUI	Majeure	
6		6.2	6.2.6	6.2.6. b. 1.		Siège absent lors du contrôle	OUI	Mineure	
6		6.2	6.2.6	6.2.6. b. 2.		Dépassement du nombre de sièges autorisé ; disposition non conforme à la réception	OUI	Majeure	
6		6.2		6.2.7	6.2.7. COMMANDES DE CONDUITE	6.2.7. a. 2.	Une commande nécessaire à la conduite sûre du véhicule ne fonctionne pas correctement	NON	Majeure
6		6.2		6.2.7		6.2.7. a. 3.	Une commande nécessaire à la conduite sûre du véhicule ne fonctionne pas correctement : sécurité compromise	NON	Critique
6		6.2		6.2.8	6.2.8. MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE	6.2.8. a. 1.	Marchepied ou anneau de marchepied mal fixé	OUI	Mineure
6		6.2		6.2.8		6.2.8. a. 2.	Marchepied ou anneau de marchepied mal fixé : stabilité insuffisante	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.8		6.2.8. b. 2.	Marchepied ou anneau dans un état susceptible de blesser les utilisateurs	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.8		6.2.8. c. 2.	Mauvais fonctionnement du marchepied escamotable	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.9	6.2.9. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS	6.2.9. a. 2.	Fixation défectueuse d'un accessoire ou équipement	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.9		6.2.9. b. 1.	Accessoire ou équipement non conforme aux exigences	OUI	Mineure
6		6.2		6.2.9		6.2.9. b. 2.	Pièces rapportées risquant de causer des blessures, sécurité compromise	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.9		6.2.9. c. 1.	Équipement hydraulique non étanche	OUI	Mineure
6		6.2		6.2.9		6.2.9. c. 2.	Équipement hydraulique non étanche : perte excessive de substances dangereuses	OUI	Majeure
6		6.2		3.2.10	6.2.10. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS	6.2.10. a. 1.	Manquants, mal fixés ou gravement rouillés	OUI	Mineure
6		6.2		3.2.10		6.2.10. a. 2.	Manquants, mal fixés ou gravement rouillés : risque de blessures, risque de chute	OUI	Majeure
6		6.2		3.2.10		6.2.10. c. 1.	Non-conforme aux exigences	OUI	Mineure
6		6.2		6.2.10		6.2.10. c. 2.	Bandes de roulement insuffisamment couvertes	OUI	Majeure
6		6.2		6.2.13	6.2.13. AUTRES OUVRANTS	6.2.13. a. 2.	Un ouvrant ne s'ouvre ou ne se ferme pas correctement	OUI	Majeure
		6.2		6.2.13		6.2.13. b. 1.	Détérioration	OUI	Mineure
		6.2		6.2.13		6.2.13. b. 2.	Détérioration susceptible de provoquer des blessures	OUI	Majeure
		6.2		6.2.13		6.2.13. c. 2.	Ouvrant, charnière, serrure ou gâche manquantes ou mal fixées	OUI	Majeure
7		7.1	7.1. CEINTURES DE SÉCURITÉ, BOUCLES ET SYSTÈMES DE RETENUE	7.1.1	7.1.1. SÛRETÉ DU MONTAGE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS ANCRAGES	7.1.1. a. 2.	Point d'ancrage gravement détérioré	OUI	Majeure
7		7.1		7.1.1		7.1.1. a. 3.	Point d'ancrage gravement détérioré : stabilité réduite	OUI	Critique
7		7.1		7.1.1		7.1.1. b. 2.	Ancrage desserré	OUI	Majeure
7		7.1		7.1.2	7.1.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES	7.1.2. a. 2.	Ceinture de sécurité obligatoire manquante ou non montée	OUI	Majeure
7		7.1		7.1.2		7.1.2. b. 1.	Ceinture de sécurité endommagée	OUI	Mineure
7		7.1		7.1.2		7.1.2. b. 2.	Ceinture de sécurité endommagée : coupure ou signes de distension	OUI	Majeure
7		7.1		7.1.2		7.1.2. c. 2.	Ceinture de sécurité non conforme aux exigences	OUI	Majeure
7		7.1		7.1.2		7.1.2. d. 2.	Boucle de ceinture de sécurité endommagée ou ne fonctionnant pas correctement	OUI	Majeure
7		7.1		7.1.2	7.1.2. e. 2.	Rétracteur de ceinture de sécurité endommagé ou ne fonctionnant pas correctement	OUI	Majeure	
7		7.1		7.1.3	7.1.3. LIMITEUR D'EFFORT DE	7.1.3. a. 2.	Limiteur d'effort endommagé, manifestement manquant ou ne convenant pas pour le véhicule	OUI	Majeure

7	7. AUTRE MATÉRIEL	7.1	7.1. CEINTURE DE SÉCURITÉ	7.1.3	7.1.3. b. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule	NON	Majeure		
7		7.1		7.1.4	7.1.4. a. 2.	Prétensionneur endommagé, manifestement manquant ou ne convenant pas pour le véhicule	OUI	Majeure		
7		7.1		7.1.4	7.1.4. b. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule	NON	Majeure		
7		7.1		7.1.5. AIRBAG	7.1.5	7.1.5. a. 2.	Coussins gonflables manifestement manquants ou ne convenant pas pour le véhicule	OUI	Majeure	
7		7.1			7.1.5	7.1.5. b. 2.	Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule	NON	Majeure	
7		7.1			7.1.5	7.1.5. c. 2.	Coussin gonflable manifestement inopérant	OUI	Majeure	
7		7.1			7.1.5	7.1.5. d. 1.	Mauvaise configuration du système de désactivation du coussin gonflable passager	NON	Mineure	
7		7.1		7.1.6	7.1.6. SYSTÈME DE RETENUE SUPPLÉMENTAIRE	7.1.6. a. 2.	L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système	NON	Majeure	
7		7.3		7.3. SERRURE ET DISPOSITIF ANTIVOL	7.3.1. SERRURE ET DISPOSITIF ANTIVOL	7.3.1	7.3.1. a. 1.	Le dispositif antivol ne fonctionne pas	NON	Mineure
7		7.3				7.3.1	7.3.1. b. 2.	Défectueux	NON	Majeure
7		7.3	7.3.1			7.3.1. b. 3.	Défectueux : le dispositif se verrouille ou se bloque inopinément	NON	Critique	
7		7.4	7.4. TRIANGLE DE SIGNALISATION	7.4.1. TRIANGLE DE SIGNALISATION	7.4.1	7.4.1. a. 1.	Manquant ou incomplet	NON	Mineure	
7		7.7	7.7. AVERTISSEUR SONORE	7.7.1. AVERTISSEUR SONORE	7.7.1	7.7.1. a. 1.	Ne fonctionne pas correctement	NON	Mineure	
7		7.7			7.7.1	7.7.1. a. 2.	Ne fonctionne pas correctement : totalement inopérant	NON	Majeure	
7		7.7			7.7.1	7.7.1. b. 1.	Commande mal fixée	NON	Mineure	
7		7.7			7.7.1	7.7.1. c. 1.	Non conforme aux exigences	NON	Mineure	
7		7.7			7.7.1	7.7.1. c. 2.	Non conforme aux exigences : risque que le son émis soit confondu avec celui des sirènes officielles	NON	Majeure	
7		7.8	7.8. INDICATEUR DE VITESSE	7.8.1. INDICATEUR DE VITESSE	7.8.1	7.8.1. a. 1.	Non conforme aux exigences	NON	Mineure	
7		7.8			7.8.1	7.8.1. a. 2.	Manquant (si requis)	NON	Majeure	
7		7.8			7.8.1	7.8.1. b. 1.	Fonctionnement altéré	NON	Mineure	
7		7.8			7.8.1	7.8.1. b. 2.	Totalement inopérant	NON	Majeure	
7		7.8			7.8.1	7.8.1. c. 1.	Éclairage insuffisant	NON	Mineure	
7		7.8			7.8.1	7.8.1. c. 2.	Totalement dépourvu d'éclairage	NON	Majeure	
7		7.11	7.11. COMPTEUR KILOMÉTRIQUE	7.11.1. COMPTEUR KILOMÉTRIQUE	7.11.1	7.11.1. a. 1.	Kilométrage relevé inférieur à celui relevé lors d'un précédent contrôle	NON	Mineure	
7		7.11			7.11.1	7.11.1. b. 2.	Manifestement inopérant	NON	Majeure	
7		7.12	7.12. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ	7.12.1. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ	7.12.1	7.12.1. a. 2.	Capteur de vitesse de roue manquant ou endommagé	OUI	Majeure	
7		7.12			7.12.1	7.12.1. b. 2.	Câblage endommagé	OUI	Majeure	
7	7.12	7.12.1			7.12.1. c. 2.	Autres composants manquants ou endommagés	OUI	Majeure		
7	7.12	7.12.1			7.12.1. d. 2.	Commutateur endommagé ou ne fonctionnant pas correctement	NON	Majeure		
7	7.12	7.12.1			7.12.1. e. 2.	L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système	NON	Majeure		
8	8.1	8.1. BRUIT	8.1.1. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT	8.1.1	8.1.1. a. 2.	Niveaux de bruit anormalement élevés ou excessifs	NON	Majeure		
8	8.1			8.1.1	8.1.1. b. 2.	Un élément du système est desserré, endommagé, mal monté, manquant ou manifestement modifié d'une manière néfaste au niveau de bruit	NON	Majeure		
8	8.1			8.1.1	8.1.1. b. 3.	Très grand risque de chute	NON	Critique		

8	8. NUISANCES	8.2	8.2. ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT	8.2.11	8.2.11.1. EQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE COMMANDÉ	8.2.11. a. 2.	L'équipement monté par le constructeur est manifestement absent, modifié ou défectueux	NON	Majeure	
8		8.2		8.2.11	8.2.11.1. EQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE COMMANDÉ	8.2.11. b. 2.	Fuites susceptibles d'affecter les mesures des émissions	NON	Majeure	
8		8.2		8.2.12	8.2.12. ÉMISSIONS GAZEUSES	8.2.12. a. 2.	Les émissions gazeuses dépassent les niveaux spécifiques indiqués par le constructeur	NON	Majeure	
8		8.2		8.2.12		8.2.12. b. 2.	Les émissions gazeuses dépassent les niveaux réglementaires, en l'absence de valeur constructeur	NON	Majeure	
8		8.2		8.2.12		8.2.12. c. 2.	Coefficient lambda hors tolérances ou non conforme aux spécifications du constructeur	NON	Majeure	
8		8.2		8.2.12		8.2.12. d. 2.	Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important	NON	Majeure	
8		8.2		8.2.12		8.2.12. e. 1.	Connexion impossible sans dysfonctionnement du témoin OBD	NON	Mineure	
8		8.2		8.2.12		8.2.12. f. 2.	Contrôle impossible des émissions à l'échappement	NON	Majeure	
8		8.2		8.2.12		8.2.12. g. 2.	Fumée excessive	NON	Majeure	
8		8.2		8.2.21		8.2.21. EQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE PAR COMPRESSION	8.2.21. a. 2.	L'équipement monté par le constructeur est manifestement absent, modifié ou défectueux	NON	Majeure
8		8.2		8.2.21	8.2.21. b. 2.		Fuites susceptibles d'affecter les mesures des émissions	NON	Majeure	
8		8.2		8.2.22	8.2.22. OPACITÉ		8.2.22. a. 2.	L'opacité dépasse la valeur de réception ou les mesures sont instables	NON	Majeure
8		8.2		8.2.22			8.2.22. b. 2.	L'opacité dépasse les limites réglementaires, en l'absence de valeur de réception ou les mesures sont instables	NON	Majeure
8		8.2		8.2.22			8.2.22. c. 2.	Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important	NON	Majeure
8		8.2	8.2.22	8.2.22. d. 1.			Connexion impossible sans dysfonctionnement du témoin OBD	NON	Mineure	
8		8.2	8.2.22	8.2.22. e. 2.			Contrôle impossible des émissions à l'échappement	NON	Majeure	
8		8.4	8.4. AUTRES POINTS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT	8.4.1			8.4.1. PERTES DE LIQUIDES	8.4.1. a. 2.	Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route	OUI
8		8.4			8.4.1. a. 3.	Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route : écoulement permanent constituant un risque très grave.		OUI	Critique	
10		10. VÉHICULES DE DÉPANNAGE	10.1	10.1. SIGNALISATION	10.1.1	10.1.1. SIGNALISATION SPÉCIFIQUE DU VÉHICULE	10.1.1. a. 1.	Plaque de remorquage détériorée ou non conforme aux exigences	NON	Mineure
10			10.1				10.1.1. b. 1.	Plaque de remorquage absente	NON	Mineure
10	10.1		10.1.1. c. 1.				Éclairage de la flèche absent, détérioré ou non conforme aux exigences	NON	Mineure	
10	10.1		10.1.2		10.1.2. FEUX SPÉCIAUX	10.1.2. a. 1.	Feux spéciaux absents, détériorés ou non conformes aux exigences	NON	Mineure	
11	11. VÉHICULES DE TRANSPORT SANITAIRE	11.1	11.1. SIGNALISATION SPÉCIFIQUE	11.1.1	11.1.1. FEUX SPÉCIAUX	11.1.1. a. 1.	Feux spéciaux détériorés	NON	Mineure	
11		11.1				11.1.1. b. 1.	Présence non autorisée	NON	Mineure	
11		11.1		11.1.2	11.1.2. AVERTISSEURS SPÉCIAUX	11.1.2. a. 1.	Avertisseurs sonores spécialisés détériorés	NON	Mineure	
11		11.1		11.1.2		11.1.2. b. 1.	Présence non autorisée	NON	Mineure	
11		11.1		11.1.3		11.1.3. INSIGNE DISTINCTIF	11.1.3. a. 1.	Insigne distinctif détérioré ou absent	NON	Mineure
12		12.1	12.1. SIGNALISATION	12.1.1	12.1.1. SIGNALISATION SPÉCIFIQUE DU VÉHICULE	12.1.1. a. 1.	Panneau détérioré	NON	Mineure	
12		12.1				12.1.1. a. 2.	Panneau détérioré : partie saillante	NON	Majeure	
12		12.1				12.1.1. b. 1.	Panneau absent	NON	Mineure	
12		12.1				12.1.1. c. 1.	Mauvaise fixation	NON	Mineure	
12		12.1				12.1.1. c. 2.	Mauvaise fixation : risque de détachement	NON	Majeure	
12		12.1				12.1.1. d. 1.	Non conforme aux exigences	NON	Mineure	

12	12. VÉHICULES DESTINÉS À L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE	12.2	12.2. ÉQUIPEMENTS	12.2.1	12.2.1. RÉTROVISEUR INTÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE	12.2.1. a. 1.	Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé	NON	Mineure	
12		12.2.1. a. 2.		Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé		NON	Majeure			
12		12.2.1. b. 2.		Absent		NON	Majeure			
12		12.2.2		12.2.2. RÉTROVISEUR EXTÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE	12.2.2. a. 1.	Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé	NON	Mineure		
12		12.2.2. a. 2.			Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé	NON	Majeure			
12		12.2.2. b. 2.			Absent	NON	Majeure			
12		12.2.3		12.2.3. DOUBLE COMMANDE MANUELLE	12.2.3. a. 2.	Fonctionnement perturbé	NON	Majeure		
12		12.2.3. b. 2.			Absente	NON	Majeure			
12		12.2.4		12.2.4. DOUBLE COMMANDE ACCÉLÉRATEUR	12.2.4. a. 2.	Absente	NON	Majeure		
12		12.2.5		12.2.5. DOUBLE COMMANDE FREINAGE	12.2.5. a. 2.	Absente	NON	Majeure		
12		12.2.5		12.2.6. DOUBLE COMMANDE DE DÉBRAYAGE	12.2.6. a. 2.	Fonctionnement perturbé	NON	Majeure		
12		12.2.5			12.2.6. b. 2.	Absente	NON	Majeure		
13	13. TAXIS ET VOITURES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR	13.1	13.1. SIGNALISATION	13.1.1	13.1.1. SIGNALISATION LUMINEUSE TAXI	13.1.1. a. 1.	Signalisation détériorée	NON	Mineure	
13		13.1.1. a. 2.				Signalisation détériorée : partie saillante	NON	Majeure		
13		13.1.1. b. 1.				Signalisation absente	NON	Mineure		
13		13.1.1. c. 1.				Mauvaise fixation	NON	Mineure		
13		13.1.1. c. 2.				Mauvaise fixation : risque de détachement	NON	Majeure		
13		13.1.2				13.1.2. PLAQUE DISTINCTIVE TAXI	13.1.2. a. 1.	Plaque détériorée ou absente	NON	Mineure
13		13.1.3		13.1.3. VIGNETTE VTC	13.1.3. a. 1.	Absence du numéro d'inscription de l'entreprise	NON	Mineure		
13		13.1.3. b. 1.			Non concordance avec le numéro d'immatriculation du véhicule	NON	Mineure			
13		13.1.3. c. 1.			Absente	NON	Mineure			
13		13.2		13.2. TAXIMÈTRE	13.2.1	13.2.1. TAXIMÈTRE	13.2.1. a. 2.	Absent	NON	Majeure
13		13.2.1. b. 2.					Absence de scellement	NON	Majeure	
13		13.2.1. c. 2.					Date de validité dépassée	NON	Majeure	
E	E. Véhicules de collection	E.1	E. 1. Les défaillances :	0.2.1	0.2.1. NUMÉRO DE FRAPPE À FROID	0.2.1. a. 4.	Manquant ou introuvable	NON	Mineure	
E		E.1		1.1.2	1.1.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE	1.1.2. c. 4.	Caoutchouc ou dispositif antidérapant de la pédale de frein manquant, mal fixé ou usé	NON	Mineure	
E		E.1		1.1.10	1.1.10. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-	1.1.10. c. 5.	Fixation insuffisante du maître-cylindre	NON	Majeure	
E		E.1		1.1.14	1.1.14. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS	1.1.14. b. 4.	Tambours ou disques encrassés par de l'huile, de la graisse, etc	OUI	Mineure	
E		E.1		1.1.16	1.1.16. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS	1.1.16. d. 4.	Corrosion excessive	OUI	Mineure	
E		E.1		1.1.16		1.1.16. d. 5.	Corrosion excessive : risque de fissure	OUI	Majeure	
E		E.1		5.2.2	5.2.2. JANTE	5.2.2. a. 5.	Fêlure ou défaut de soudure	OUI	Majeure	
E		E.1		5.3.5	5.3.5. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU	5.3.5. a. 5.	Système inutilisable se substituent aux défaillances :	NON	Majeure	